

DEC141799DR13

Décision portant nomination de M. REMI EMANS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5244 intitulée 2EI.

LEDIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI et nommant M. GUILLAUME MITTA en qualité de directeur ;

Considérant que M. REMI EMANS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les EPST et Universités de Montpellier du 18 au 22 juin 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. REMI EMANS, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI, à compter du 01/07/2014.

M. REMI EMANS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. REMI EMANS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/07/2014

Le directeur de l'unité
GUILLAUME MITTA

Visa de la déléguée régionale du CNRS